

Condamné 11 ans après pour une agression sexuelle - Rennes

jeudi 22 septembre 2011

La victime était la belle-fille de l'auteur. Le parquet avait classé l'affaire sans suite, et s'était ravisé après une seconde plainte.

Un Britannique de 65 ans était jugé, mardi en correctionnelle, onze ans après avoir commis une agression sexuelle sur sa belle-fille. Âgée de 10 ans à l'époque des faits, l'enfant était venue s'installer en Ile-et-Vilaine, chez le nouveau compagnon de sa mère, quelques années après avoir perdu son père.

Un soir de novembre 2000, la petite Anglaise, qui peine à s'endormir, réclame la présence de sa mère. C'est finalement le compagnon de celle-ci qui s'endort aux côtés de l'enfant. Celle-ci se plaindra à sa mère quelques semaines plus tard des attouchements sexuels subis cette nuit-là. Mais aucune plainte n'est déposée.

Deux ans plus tard, alors qu'elle est transférée à l'hôpital Guillaume-Régnier pour de graves troubles psychologiques, l'enfant se confie à une infirmière. La procédure est alors déclenchée. Mais en 2004, elle sera classée sans suite par le parquet... malgré les aveux du beau-père. « **Une orientation qui n'aurait pas dû avoir lieu à ce moment-là** », reconnaît l'actuel procureur-adjoint, Jean-Marie Besse.

Après de nouvelles confidences de la jeune fille, une nouvelle plainte est déposée en 2008. Elle aboutira à la comparution du beau-père, mardi au tribunal. Vivant dans l'Aude aujourd'hui, le prévenu était absent de l'audience, pour raisons médicales. La jeune femme de 20 ans et sa mère, rentrées en Angleterre depuis, ont, quant à elles, traversé la Manche pour assister à l'audience.

Contre une lettre d'excuses

Toutes les parties soulignent « **l'erreur d'appréciation** » du parquet, qui avait classé l'affaire contre une lettre d'excuses du beau-père, en 2004. « **La victime s'est sentie trahie** », explique Jean-Marie Besse. Après avoir souffert de troubles mentaux, « **elle gardera des séquelles physiques et psychologiques**, souligne son avocate, M^e Valérie Moitrier. **Elle a désormais une relation à elle-même complètement détruite.** »

En défense, M^e Anaïg Le Noan-Mercier souligne « **la honte et la prise de conscience du beau-père** » pour ces faits « **extrêmement anciens** ». Le tribunal suit les réquisitions du parquet et condamne le prévenu à deux ans de prison avec sursis.

http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Condamne-11-ans-apres-pour-une-agression-sexuelle-35238-avd-20110922-61318026_actuLocale.Htm